



Keleier Bodilis

Bulletin municipal : avril 2020

Mairie

Fermée au public jusqu'à nouvel ordre

Permanence téléphonique

☎ 02 98 68 07 01

lundi, mardi, jeudi et vendredi :

9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30,

mercredi matin de 9h00 à 12h00,

Permanences élus

le maire et les adjoints

suspendus pour le moment

Agence postale

Fermée au public jusqu'à nouvel ordre

☎ 02 98 68 07 00

Centre de tri Landivisiau : ☎ 02 98 15 55 20

Levée du courrier : 15h30

Seulement les mercredi, jeudi et vendredi

Bibliothèque

Fermée au public jusqu'à nouvel ordre

☎ 02 98 68 25 34

Déchetterie

Fermée au public jusqu'à nouvel ordre

☎ 02 98 68 99 99

Médecin de garde

15 SAMU

Pharmacie de garde

3237

Pompiers

18 - Portable 112

Gendarmerie

17

**Défibrillateur sur le parking
de la mairie**

Salles et matériel

Réservations auprès de la Mairie

suspendus au public jusqu'à nouvel ordre



Mairie de Bodilis

Tél. : 02 98 68 07 01

Fax : 02 98 68 91 24

Site : bodilis.org

Adresse e-mail :

accueil@mairie-bodilis.fr



Commune de Bodilis



Elections Municipales du 15 mars 2020

Malgré un contexte sanitaire instable, les élections municipales se sont tenues le dimanche 15 mars dernier. La liste « *Vivre et s'épanouir à Bodilis* » conduite par Monsieur Guy GUÉGUEN a atteint la majorité absolue des suffrages. Cette liste était seule à se présenter. L'ensemble des 19 sièges à pourvoir au sein du conseil municipal lui revient.

434 électeurs sont allés voter pour ce premier tour des élections municipales, ce qui représente une participation de 42.59 % des inscrits.

Dans le détail...

Nombre d'électeurs inscrits :	1 019
Nombre de votants :	434 (42,59 %)
Nombre d'exprimés :	316 (31,01 %)
Nombre de votes blancs :	12 (2,76 %)
Nombre de votes nuls :	106 (24,42 %)

Cette élection régulière des conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour organisé le 15 mars 2020 reste acquise.

Cependant, l'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dès le 15 mars 2020 sera fixée ultérieurement par décret (*au plus tard au mois de juin 2020, si la situation sanitaire le permet*).

Dans l'attente, les conseillers municipaux en exercice avant le 1er tour conservent leur mandat : Albert MOYSAN demeure Maire et Président de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et assurera ses fonctions jusqu'après le confinement, les Adjoints restent également en responsabilité, tout comme les conseillers municipaux.

Avant le 23 mai 2020, un comité de scientifiques examinera les risques sanitaires et les précautions pour l'élection du maire et des adjoints dans les communes où le conseil municipal a été élu au complet dès le 1^{er} tour.

La 1^{ère} réunion du conseil municipal aura alors lieu au plus tôt 5 jours et au plus tard 10 jours après cette entrée en fonction.

Appel aux bonnes volontés et au civisme de chacun.

Notre Commune est solidaire !



Durant cette période de confinement, il est demandé à chacun dans ces moments difficiles de veiller à son voisin, aux personnes isolées ou âgées afin de faire preuve de solidarité en proposant tout simplement de faire une course, retirer une ordonnance à la pharmacie, rendre un service de manière générale. Ce sont de petites attentions qui dans les moments que nous traversons valent très chères.

A BODILIS, on s'organise pour vous... Restez chez vous !

Afin de faire face aux mesures de confinement prises par le Gouvernement et contenir la pandémie de Coronavirus COVID-19, la Commune de BODILIS a adapté ses services à la crise sanitaire que traverse le pays mais reste malgré tout à l'écoute de sa population afin de répondre au mieux à leurs attentes et besoins en pareille situation.

La Mairie et l'Agence Postale Communale sont fermées au public. Un accueil téléphonique est maintenu aux horaires habituels d'ouverture.

Il en est de même pour tous les bâtiments publics (*bibliothèque-médiathèque, salle multifonctions, pôle enfance, MPT, salle Jeanne d'Arc et préau*) **et équipements extérieurs et sportifs** (*terrains de foot principal et annexe, aire de jeux multisports et jardin d'Augustine*) **qui sont fermés au public et interdits d'utilisation jusqu'à nouvel ordre par arrêté municipal.**

En ce qui concerne l'**Urbanisme**, un service minimum est assuré. Toutefois, une suspension du délai légal de traitement des autorisations d'urbanisme a été actée par la loi d'urgence à compter du 12 mars 2020 jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire déclaré dans le but de pallier le caractère exceptionnel de cette crise.

Le CCAS s'organise pour répondre à vos besoins...

Les personnes fragiles (*personnes âgées, en situation de handicap, ...*) qui se sentent isolées ou privées d'aide de leur famille ou de leurs amis peuvent solliciter l'aide du CCAS. Des personnes ont également proposé bénévolement leur service pour faire une course ou retirer une ordonnance, ou tout autre service. Vous pouvez les solliciter en prenant contact avec la Mairie. L'entourage (*famille, voisin, professionnel de santé, aide à domicile, ...*), en accord avec la personne concernée, peut également effectuer un signalement afin qu'une aide puisse être proposée.

Pratique : La Mairie et le CCAS sont joignables les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h00 à 12h00 au ☎ 02.98.68.07.01 ou par mail à accueil@mairie-bodilis.fr ou compta2@mairie-bodilis.fr.

« Il faut que chacun d'entre nous prenne conscience de la nécessité impérieuse de respecter les règles de confinement afin d'enrayer l'évolution vertigineuse de cette épidémie mais il me semble que de ce point de vue, les bodilisiens et les bodilisiennes les respectent. C'est également et avant tout une démarche de respect et d'empathie envers le personnel soignant qui s'investit sans compter pour nous soigner ; mais également envers tous les corps de métiers réquisitionnés et les entreprises qui sont en action permanente pour que nous traversions de la meilleure des façons cette rude épreuve » complète M. le Maire.

Depuis l'épidémie de grippe H1N1, la Mairie avait en stock des masques FFP2, certes périmés, mais face à la pandémie actuelle, elle a choisi de les mettre à la disposition du personnel médical (*infirmiers libéraux, Aide à domicile, EHPAD, ...*), faisant de même pour le gel hydro alcoolique qui avait été commandé pour les élections municipales.

- ✦ Le bar – restaurant « *l'Hermine* », dernier commerce du centre-bourg encore ouvert pour le moment, propose un dépôt de pain mais également à l'heure de midi des formules repas ou sandwiches exclusivement à emporter et sur réservation au ☎ 02.98.15.58.71.
- ✦ Marc LE VERGE propose également une vente en mode drive de paniers de viandes de bœuf, porc, poulet, mais également de la farine, du charbon de bois et des légumes sans quitter sa voiture ! N'hésitez pas à contacter « *Le bœuf's'emporte* » au ☎ 06.99.20.40.83 ou sur le site Internet www.le-boeuf-semporte.fr.

Point de situation – La Poste



LA POSTE

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, l'organisation des services de la Poste se fera sur la base de 3 jours travaillés par semaine. Cette organisation du service de distribution du courrier a pris effet **le lundi 30 mars 2020**.

A compter de cette date, la distribution (courriers et colis) se fera uniquement les mercredi, jeudi et vendredi.

Les sites courrier-relais seront fermés le lundi, mardi et samedi.

La collecte du courrier et colis chez les clients et dans les boîtes aux lettres se fera uniquement lors du passage du facteur les mercredi, jeudi et vendredi.

Les courriers et colis en instance conservés à l'Agence Postale pourront être remis une fois les mesures de confinement levées.

Un Défibrillateur est disponible sur le parking de la mairie

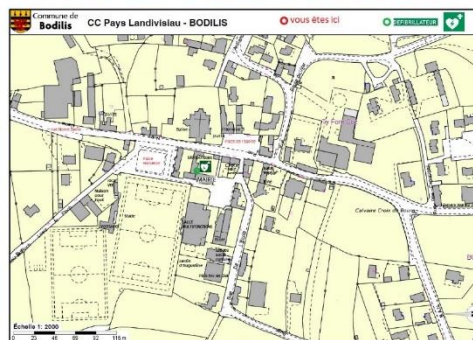


Un défibrillateur semi-automatique est installé sur le parking de la mairie, contre le mur de la bibliothèque-médiathèque.

IL PEUT SAUVER UNE VIE.

Vous êtes témoin d'un cas de malaise cardiaque, n'hésitez pas à venir le prendre et suivre les informations qu'il délivre ou signaler son emplacement aux services de secours.

DEFIBRILLATEUR



EN CAS DE NECESSITE
UN DEFIBRILLATEUR
EST DISPONIBLE
SUR LE PARKING
DE LA MAIRIE
SUR LE MUR
ENTRE LA
BIBLIOTHEQUE
ET LA MAIRIE

NUMEROS D'URGENCE
SAMU : 15
POMPIERS : 18
ou 112 d'un portable

Messes et cérémonies

Selon les recommandations du diocèse de Quimper, les baptêmes et mariages sont reportés jusqu'à nouvel ordre. Les célébrations pour des obsèques sont annulées et des temps de prière se tiennent au cimetière. Les maisons paroissiales et presbytères sont également fermés.



!! Attention aux arnaques !!

Le Ministère de l'Economie vous met en garde contre les arnaques liées au Coronavirus. La CNIL vous recommande de télécharger l'attestation de déplacement dérogatoire depuis le site du gouvernement : de nombreux sites non officiels proposent cette attestation pour recueillir vos données personnelles.

La gestion des déchets durant le confinement

Le service de collecte des ordures ménagères assuré par la CCPL peut fonctionner normalement grâce aux membres de l'équipe de collecte qui sont présents et à pied d'œuvre depuis le début de la crise. Ainsi par leur implication, le ramassage des déchets ménagers se poursuit normalement.

Afin de faciliter le travail des agents pendant cette période de confinement, nous demandons aux usagers de respecter les gestes suivants :

- * mettre vos déchets ménagers en sacs fermés. Si vous utilisez des mouchoirs en papier, des masques et des gants, mettez-les dans un sac puis fermez-le avant de le déposer dans votre sac d'ordures ménagères.
- * **sortir vos conteneurs** (ordures ménagères ou recyclables) **la veille au soir du jour de collecte**, car les horaires de passage sont modifiés et les bacs sont collectés entre 6h00 et 14h00.
- * regrouper les bacs deux par deux ou, lorsque cela est possible, en entrée de rue et/ou de quartier pour limiter les arrêts et faciliter le travail de collecte.
- * aider le passage des bennes dans les quartiers en laissant les zones de retournement libre d'accès et en évitant de stationner dans les rues étroites.



De plus, les déchèteries sont fermées. Les collectes des encombrants et des conteneurs blancs textiles sont suspendues.

Alors que faire de vos déchets verts ? Les déchèteries étant fermées, il faut s'adapter.

Nous vous proposons quelques astuces :

- * Faire du paillage aux pieds des plants avec la tonte de la pelouse
- * Broyer vos végétaux, si vous êtes équipé. Sinon pour les branchages qui ne sont pas trop épais (entre 1 et 2 cm), on peut les passer sous la tondeuse pour les broyer.
- * Composter. Pas de composteur ? C'est le moment de vous y mettre ! Faites un tas au fond du jardin (branchages, tonte, fleurs fanées, et même les déchets végétaux de cuisine, ...). C'est sûr que c'est plus esthétique avec un composteur mais ce n'est pas essentiel aujourd'hui.
- * Recycler : comme les branchages souples (plessis), les rameaux (tuteurs), les branches (piquets), les écorces et les mousses pour suspensions, bouquets secs, couronnes...

Enfin, si vous cherchez des idées d'occupation et de réduction des déchets à la maison, nous animons un groupe déchet sur Facebook (*déchets du Pays de Landi*) où nous distillons des recettes et idées pour réduire ses déchets en période confinée.

Des associations locales et nationales maintiennent et adaptent leur activité afin d'aider leurs publics. Les publics qui avaient besoin d'aide avant le confinement ont d'autant plus besoin d'être soutenus et accompagnés pour traverser cette période. Voici une liste de structures pouvant vous apporter une aide précieuse.

- * **Le Centre Départemental d'Action Sociale** est joignable par téléphone : au ☎ 02.98.68.11.46 ainsi que par mail, des permanences d'accueil se sont mises en place.
- * **Parentel** (*service d'écoute pour les parents, les jeunes, les personnes âgées et leur entourage ayant des difficultés personnelles, familiales ou sociales*),
 - *Service écoute Parents* au ☎ 02.98.43.21.21.
 - *Service écoute jeunes* par téléphone ☎ 02.98.43.10.20, par SMS au ☎ 06.32.98.22.07, Skype : pasaj29, par mail : pasaj29@pasaj.fr - www.pasaj.fr.
 - *Service écoute pour les personnes âgées et leur entourage familial* au ☎ 02.98.43.25.26.
- * **Le PAEJ** (*service d'assistance aux jeunes de 12-25 ans et leurs proches*) au ☎ 02.98.69.70.76 ou par mail : paej.paysdemorlaix@sesam-bretagne.fr. Possibilités d'accueil et d'écoute sur Morlaix, Landivisiau, Plouescat et Saint-Pol-de-Léon. Site web : www.sesam-bretagne.fr.
- * **Le centre social Carré d'as** assure une permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00. Le site internet et la page Facebook de l'association sont alimentés d'idées, d'activités, de jeux, de vidéos, de musiques ... Dans sa newsletter adaptée, l'association propose : contacts pour livraison de courses et repas, activités pour petits et grands.
- * **Le CIDFF** (*Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles*) propose une assistance par téléphone au ☎ 06.48.53.59.48 et par mail à contact@cidff29.fr de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 (*tous les jours sauf le mercredi*). Contact également possible via Facebook et Twitter.
- * **L'ADIL** est joignable par téléphone ☎ 02.98.46.37.38 ou par mail : adil29@adil29.org
- * **L'UDAF** est joignable par téléphone ☎ 02.98.33.34.45.



CAF du Finistère



Maintien des aides sociales versées

Pour que les plus précaires ne subissent pas les effets de la crise sanitaire sur leurs revenus, **la CAF du Finistère assurera le versement de toutes les prestations comme d'habitude**. Le prochain paiement mensuel aura lieu le 6 avril.

Elle apporte également son appui au Préfet et aux collectivités territoriales du département, pour répondre aux besoins d'accueil des enfants des personnels « prioritaires » indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

À cet effet, elle met en relation les besoins d'accueil des parents et l'offre d'accueil disponible remontés au travers du site « monenfant.fr » : <https://monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>



La CCI Métropole Bretagne Ouest ouvre un numéro vert pour les entreprises

Afin de soutenir et accompagner plus que jamais les entreprises finistériennes, dans le contexte actuel lié au coronavirus (*Covid-19*), la CCI métropolitaine Bretagne ouest (*CCIMBO*) vient de mettre en place un numéro vert, le ☎ **0800 74 09 29**.

Ce centre d'appel est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Les conseillers d'entreprise de la chambre de commerce et d'industrie répondront aux questions des chefs d'entreprise (*commerçants, professionnels du tourisme, industriels, prestataires de service BtoB et BtoC*). Ils leur apporteront également un soutien dans les démarches à accomplir pour bénéficier des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement (*chômage partiel, report des échéances sociales et/ou fiscales...*).

Association Goupil

Mise à disposition de PC pour les jeunes

L'association Goupil propose de mettre à disposition des prêts de PC pour les jeunes (collégiens, lycéens) qui ne seraient pas équipés afin de leur faciliter la continuité des enseignements. Il est nécessaire de posséder une box au domicile ou un forfait 4G important avec réception 4G au domicile. Les personnes doivent se faire connaître des structures sociales ou scolaires qui pourront s'occuper de la logistique : venir prendre livraison du matériel et le distribuer. Les ordinateurs sont une tour avec écran clavier souris, installés sous le système d'exploitation *linux Mint*.



La Croix-Rouge française lance un dispositif d'écoute et de livraison solidaire pour les personnes vulnérables en situation d'isolement social

Forte de ses 70 000 bénévoles, la Croix-Rouge a lancé « *Croix-Rouge chez vous* », un dispositif déjà disponible dans 80 départements en France Métropolitaine et qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social. En appelant le ☎ 09.70.28.30.00, disponible 7J/7 de 8h00 à 20h00, elles pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité livrés par des volontaires de la Croix-Rouge. www.croix-rouge.fr.

Réserve civique

À l'échelle nationale, le gouvernement propose de mobiliser des services civiques et volontaires via cette plateforme : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

